

Commune de Koungou

concertation préalable relative à la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Mavadzani-Mouinajou

Annonce n° 176
Type Avis au public
Parution print 08/01/2024 · Le Journal de Mayotte (ffff)

Ville de Koungou - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ***DGA Développement Urbain – Service foncier/urbanisme***

Objet : Avis au public

Le maire de Koungou informe la population que la concertation préalable relative à la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Mavadzani-Mouinajou située sur le territoire de la commune de Koungou, villages de Majicavo-Koropa et Majicavo-Lamir, se déroulera :

A partir du lundi 8 janvier pour une durée d'au minimum 3 mois

L'ensemble des documents relatifs à la concertation préalable constitue le dossier mis à disposition des habitants, associations locales et toute autre personne concernée par le projet. Il sera tenu, avec le registre de concertation correspondant, à la disposition du public, à l'accueil du service urbanisme et foncier de la ville de Koungou (chemin Mlanao, à côté de la Maison France Services), dans le village de Majicavo Koropa. Le public pourra prendre connaissance de ces documents aux jours et heures habituels d'ouverture au public des locaux de la mairie annexe, durant toute la durée de la concertation. Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la Ville : <https://villedekoungou.fr/>

Les observations et propositions liées à l'utilité publique du projet, qu'elles soient écrites ou orales, pourront également être communiquées lors des deux réunions publiques, organisées aux jours, heures et lieux suivants :

- Samedi 20 janvier 2024 à 9h sur le plateau sportif de Bandrajou, Majicavo-Koropa
- Samedi 10 février 2024 à 9h sur le plateau sportif de Dagoni, Majicavo-Koropa

Les observations pourront enfin être adressées par courriel à l'adresse électronique suivante :

- enquete-publique-transfertdevoirie-bandrajou@koungou.fr

L'exposition du projet évoluera au fur et à mesure de son élaboration concertée.

Les informations relatives à la procédure peuvent être demandées auprès de l'accueil des services urbanisme et foncier sur place et par téléphone au 02 69 66 30 79.